

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1012 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

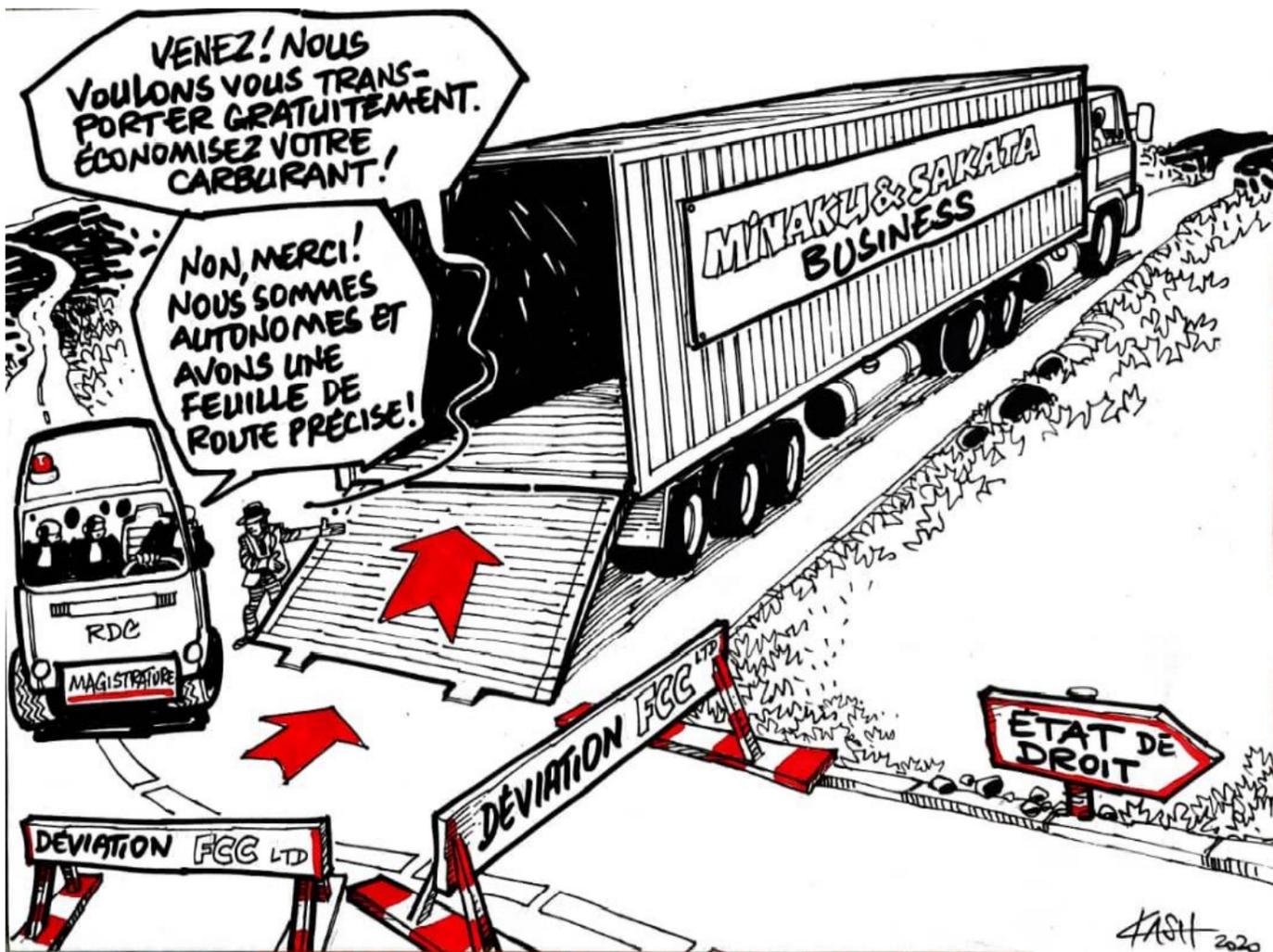
Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Tripatouillage de la Loi sur les magistrats

(Lire en page 12)

Moïse Katumbi dénonce le banditisme du FCC !



Les «modifications Minaku» énervent les magistrats

(Lire en page 3)

La plénière d'hier bloquée par les combattants

Moïse Katumbi pleure Pierre Lumbi

(Lire en page 7)



Bulletin épidémiologique

Plus de 6 000 cas confirmés, 861 guéris

(Lire en P. 2)

Covid-19 : 16,4 millions USD pour l'achat des vaccins

Le Gouvernement de la RDC a déboursé 16,4 millions de dollars américains pour l'achat des vaccins, soit le double de la somme investie en 2019, conformément à l'engagement pris lors du Forum National sur la vaccination et l'éradication de la poliomyélite en juillet 2019.

Un communiqué du mardi 23 juin 2020 signé conjointement entre l'UNICEF et Gavi, l'Alliance du Vaccin, précise que ce fonds a été débloqué successivement en trois tranches. 3,5 millions de dollars, 3,1 millions de dollars et 9,8 millions de dollars entre le 1er avril et le 31 mai 2020.

« Je tiens à féliciter le Gouvernement de la RDC pour ses efforts, » a déclaré Thabani Maphosa, Directeur général des programmes de Gavi soulignant que « la disponibilité des vaccins est une condition essentielle pour augmenter la couverture vaccinale, sauver des vies et protéger les enfants congolais contre les maladies évitables par la vaccination. »

« Le FMI salue les efforts du Gouvernement de la RDC pour respecter ses engagements financiers en faveur de la vaccination et il sera important que cette dépense de routine soit désormais pleinement intégrée dans le budget de l'Etat » a souligné Philippe Egoumé, Représentant Résident du FMI en RDC.

Afin que tous les enfants puissent être vaccinés et pour éviter un risque d'émergence d'épi-



Vaccin pour enfant lors de la séance de vaccination des enfants soutenue par l'UNICEF au centre de santé de référence Matete dans la commune de Mangobo à Kisangani le 17/09/2019. Radio Okapi/Photo John Bompengo

démies, les partenaires techniques et financiers, dont Gavi, l'UNICEF, l'OMS, la Banque Mondiale, le FMI, le CDC, le Rotary, la Fondation Bill et Melinda Gates, DFID et l'USAID ont ainsi soutenu le Gouvernement congolais dans ses efforts. Ils ont conduit au financement effectif par l'Etat des vaccins traditionnels contre la tuberculose ou la rougeole

par exemple, et le cofinancement de nouveaux vaccins comme ceux contre la diarrhée à rotavirus ou la pneumonie à pneumocoque.

Selon le MICS 2018-2019, seulement 35% des enfants de 12 à 23 mois sont entièrement vaccinés dans le pays, 45% le sont incomplètement et 20% n'ont enfin, reçu aucun vaccin. Une analyse

faite en 2018 par le Programme Elargi de Vaccination (PEV) révèle que la cause majeure de cette situation est la faible disponibilité des vaccins à travers le pays, dû notamment au retard dans leur financement.

« Face au risque de rupture de vaccins, l'UNICEF avait engagé ses propres fonds pour préfinancer l'achat des vaccins pour le 3ème trimestre 2019 à hauteur de 3 millions de dollars américains et le 1er trimestre 2020 avec 4,1 millions, ce qui a permis de sécuriser la disponibilité des vaccins au cours de cette période », a souligné Edouard Beigbeder, Représentant de l'UNICEF en RDC.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, la RDC est l'un des pays qui enregistre un des taux de mortalité infantile les plus élevés au monde, soit 70 pour 1.000 naissances vivantes, avec 1,8 million d'enfants qui ne reçoivent pas un cycle complet de vaccins chaque année.

Les fonds versés par le Gou-

vernement de la RDC pour l'achat des vaccins vont permettre de consolider les résultats du plan d'urgence mis en place par les autorités pour renforcer la vaccination de routine. Le Plan Mashako - officiellement Plan d'urgence pour la relance de la vaccination systématique en RDC - a été lancé en octobre 2018 pour remédier au faible taux de couverture vaccinale. Il a déjà permis en 2019 d'augmenter de 50 % le nombre de séances de vaccination effectuées dans les zones qui enregistrent de faibles taux de vaccination.

Le pays a connu ces dernières années des épidémies importantes de rougeole, de poliomyélite, de choléra et de fièvre jaune - toutes des maladies évitables par la vaccination. De janvier 2020 à ce jour, le pays compte 62,057 cas suspects de rougeole, dont 828 décès (létalité : 1.33%). Par ailleurs le pays fait également face à une nouvelle flambée de maladie à virus Ebola, peut-on lire dans le communiqué.

Bulletin épidémiologique Plus de 6 000 cas confirmés, 861 guéris

La République démocratique du Congo totalise 6 027 cas de Covid-19, dont 6 026 cas confirmés et 1 cas probable, renseigne le bulletin quotidien de la riposte du lundi 22 juin 2020. Selon ce document, depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, il y a eu 135 décès (134 cas confirmés et 1 cas probable).

861 personnes sont guéries, ajoute le bulletin qui indique que 133 cas suspects ont été détectés après investigations.

102 nouveaux cas confirmés ont été enregistrés

dont 84 à Kinshasa, 15 au Kongo Central et 3 à la Tshopo. Aucun nouveau décès parmi les cas confirmés et 5 nouvelles personnes sorties guéries.

Les 12 provinces touchées :

- Kinshasa : 5.370 cas
- Kongo Central : 285 cas
- Haut-Katanga : 183 cas
- Sud-Kivu : 108 cas
- Nord-Kivu : 65 cas
- Tshopo : 6 cas
- Kwilu : 3 cas
- Ituri : 2 cas
- Equateur : 1 cas
- Kwango : 1 cas
- Haut-Lomami : 1 cas
- Haut-Uélé : 1 cas.

Les infirmiers conscientisent : « ... le Coronavirus existe en RDC »

La population doit arrêter de se faire des illusions en doutant de l'existence de la maladie à Coronavirus car elle existe et fait des victimes. Le président de l'ordre national des infirmiers, Komba Djeko, l'a lancé ce message de conscientisation lundi 22 juin, dans une interview accordée à Radio Okapi.

« La maladie existe réellement, je ne sais pas ce que les gens cherchent comme preuve. Le monde entier ne peut pas tromper tout le monde. Population, la ma-

ladie est là », a souligné Komba Djeko.

Il a appelé toute la population congolaise au respect des gestes barrières afin de se prémunir de cette maladie, de se protéger et de protéger ses proches.

« L'ordre a pour mission première, la protection du public. Nous demandons à notre population de prendre réellement conscience. Les temps sont durs. Il n'y a pas d'argent, il n'y a pas du travail et on ne sait pas manger, nous sommes d'accord avec vous, mais prenez au

moins la précaution de porter le masque et de se laver les mains, de ne pas se promener chez n'importe qui », a conseillé Komba Djeko.

Il a demandé à garder cette attitude, car il ne sert à rien de gagner de l'argent et de rentrer à la maison en étant malade.

Au lundi 22 juin, la RDC a totalisé 6 027 cas de Covid-19, dont 6 026 cas confirmés et 1 cas probable. 135 décès (134 cas confirmés et 1 cas probable) ont été enregistrés et 861 personnes sont guéries.

Entreprise publique

Bientôt la CINAT sous bonne perfusion



Cimenterie Nationale(CINAT) le 22/06/2020. Radio Okapi/Ph Nana Pluriche Mambu.

Le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, envisage une relance « urgente » des activités de la Cimenterie nationale (CINAT). Il l'a dit lundi 22 juin lors de sa visite d'inspection au sein de cette cimenterie dont les activités ont été arrêtées depuis 2011.

« Parmi les entreprises à relancer urgemment, il y a la Cimenterie nationale. Je suis venu me rendre compte de ce qui se passe. J'ai vu la capacité de production de cette usine

qui est de 300 000 tonnes l'an. J'ai vu la carrière dont la capacité est estimée à 18 millions de tonnes de calcaire avec une possibilité d'exploitation de 60 ans. Mais l'outil de production est à l'arrêt depuis 2011. Le gouvernement va recevoir le rapport que je vais produire pour motiver la relance urgente de cette unité de production », a expliqué Julien Paluku.

La relance « rapide » de la CINAT pourra ainsi augmenter la capacité de production du ciment au pays et créer plus d'emplois aux Congolais, a expliqué Julien Paluku Kahonga, à l'issue de son entretien avec le comité de gestion de cette unité de production.

« Il est important de relancer cette entreprise qui emploie plus de 200 personnes et participe à la reconstruction de ce pays », a soutenu le ministre.

Avant de relancer l'industrie, promet le ministre de l'Industrie, « il y aura un audit technique qui sera fait pour nous rassurer de l'état actuel de l'usine ».

Pour M. Paluku, la relance de cette usine est à placer dans la mise en œuvre de la politique et des stratégies industrielles adoptées en Conseil des ministres.

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction

Boendy Bo Lokanga

+243999199410

Collaborateurs

Boendy BL

Gaston Liande

Rédaction

Enquête et Reportage

Boendy BL

0990707909

Jacques Famba

Secrétaire de rédaction

Beni Joel Dinganga

technique

Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction

PAO

Abedi Salumu

Direction Commerciale et

Financière

Dominique Lumumba

0815011886, 0997440728

Lubumbashi

Freddy Tshijika

Jean L. Mwamba

Distribution

Bertin Sefu

Senga Jean-Victor

Vente

-

Images

Dieudonné Kanyinda

Bram's

Justice

Les «modifications Minaku» énervent les magistrats

La proposition de loi modifiant le statut des magistrats, initié par le duo Minaku-Sakata, risque d'attiser la tension au sein du pouvoir judiciaire. Le texte jugé « inopportun et anticonstitutionnel », suscite une véritable levée de boucliers parmi les magistrats qui étaient convoqués, de toute urgence, en Assemblée générale extraordinaire ce mercredi 24 juin 2020 à 13 heures en la grande salle d'audience de la Cour d'Appel de Kinshasa-Matete, à Limete. Le document de convocation précise qu'au regard de l'importance des enjeux de l'heure, une mobilisation la plus large possible est exigée. Entretemps, les collègues des ressorts des provinces sont invités à signer le texte de la pétition qui sera mis à la disposition de tous.

Pour rappel, suivant les deux initiateurs de la réforme, le parquet ne peut mener son action que suivant l'option levée par le ministre de la Justice de qui il dépend, car placé sous son autorité. Aussi, le parquet ne devra plus faire partie du pouvoir judiciaire et sera placé sous le pouvoir hiérarchique du ministre de la Justice qui aura pouvoir d'orientation dans l'instruction d'un dossier (c'est-à-dire, il fixe la ligne de conduite).

Pour rappel, suivant les deux initiateurs de la réforme, le parquet ne peut mener son action que suivant l'option levée par le ministre de la Justice de qui il dépend, car placé sous son autorité. Aussi, le parquet ne devra plus faire partie du pouvoir judiciaire et sera placé sous le pouvoir hiérarchique du ministre de la Justice qui aura pouvoir d'orientation dans l'instruction d'un dossier (c'est-à-dire, il fixe la ligne de conduite).



Pour sa part, le Conseiller principal du collège infrastructures du Président Félix Tshisekedi et haut cadre de l'UDPS, à l'instar de son parti, a réagi sur les 3 propositions de lois controversées sur la réforme de la Justice proposées par Garry Sakata et Aubin Minaku.

Pour lui, l'objectif poursuivi est de protéger une famille (la famille Kabila, nldr).

«L'objectif poursuivi par cette entreprise machiavélique de pondre ces 3 lois est tout simplement celui de pouvoir soustraire, de la justice toute une famille, pour qui a une conscience», a-t-il indiqué sur son compte Twitter. David Mukeba soutient qu'il ne suffit pas seulement de proposer des lois mais plutôt et surtout d'abord, de respecter et de faire respecter celles qui existent non pas d'elles-mêmes mais parce qu'acceptées par tous au prix de sang. Et de conclure: «La séparation des pouvoirs étant sacrée, nous

disons NON ! Tous les moyens seront exploités pour les arrêter.» Pour Aubin Minaku, l'un des initiateurs de ces 3 propositions des lois, «Nous sommes à la recherche d'une harmonie entre le gouvernement qui a le pouvoir de définir la politique de la nation en concertation avec le Président de la République et le Gouvernement qui a le pouvoir de conduire la politique de la nation».

Pour l'ancien président de l'Assemblée nationale, «lors de la révision de la constitution en 2011, les Parquets de la République ne sont plus rattachés aux juridictions sous l'angle fonctionnel, c'est-à-dire dans la mission de dire le droit».

Par ailleurs, dans un communiqué rendu public le lundi 22 juin 2020, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) invite son partenaire politique, le FCC, à retirer ses 3 propositions de loi relatives à la réforme du système judiciaire. Dans le cas contraire, elle menace de mobiliser la population pour faire échec à ces initiatives.

Ces nouvelles réformes, proposées par les députés Aubin Minaku et Gary Sakata, tous deux du FCC, proposent notamment de renforcer le pouvoir d'injonction du ministre de la Justice, en lui permettant de sanctionner, par mesures conservatoires, les magistrats.

Dans son communiqué, l'UDPS dénonce le caractère anticonstitutionnel de ces initiatives, jugées inopportunes. «Ces trois propositions de loi relèvent de la volonté politique du FCC de procéder à la violation de la Constitution congolaise pour des calculs politiques tendant à protéger les criminels et ainsi encourager l'impunité». Ce que l'UDPS considère comme «un coup dur» à l'actuelle politique du Chef de l'État qui consiste en l'instauration d'un État de droit.

Par ailleurs, l'UDPS encourage les magistrats à continuer avec les enquêtes sur les dossiers de détournement des deniers publics, des vols ou corruptions.

Pour Gary Sakata du Palu, ces trois propositions de loi définissent les modalités d'application de l'article 149 de la Constitution modifiée en 2011.

Il sied de rappeler que les députés nationaux ont déclaré recevables les 3 propositions de lois des députés Aubin Minaku et de Gary Sakata avant de les envoyer à la commission Politique-administrative et juridique (PAJ). C'était lors de la plénière de ce vendredi 19 juin 2020. Concrètement, il s'agit de la proposition organique modifiant et complétant la loi organique n°13/011 du 13 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, proposition de loi organique modifiant et complétant la loi organique n°06/20 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats et proposition de loi organique modifiant et complétant la loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature.

Louis-Paul Eyenga

Un casque bleu indonésien a été tué et un autre a été blessé, dans une attaque perpétrée lundi 22 juin soir, contre une patrouille de la MONUSCO à Makisabo, près de Beni dans le Nord-Kivu. Dans un communiqué de presse publié hier mardi 23 juin, la cheffe de la Mission onusienne en RDC, Leïla Zerrougui, condamne cette attaque attribuée aux présumés rebelles ougandais des ADF.

La Représentante spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo exprime son émotion et présente ses plus sincères condoléances à la famille du défunt et au gouvernement indonésien. Elle souhaite un prompt rétablissement au blessé.

La victime de cette attaque participait à la construction d'un pont dans la zone de Hululu, précise Leïla Zerrougui.

Elle souligne le sacrifice des femmes et hommes Cas-

Un Casque bleu indonésien tué par des présumés ADF



[Photo d'illustration] Un casque bleu sur la scène d'une tuerie survenue le 3 mai à Erengeti. Ph. Monusco/Abel Kavanagh

ques bleus qui risquent leur vie quotidiennement loin de chez eux pour protéger les populations civiles et restaurer la paix et la stabilité à l'est de la RDC.

Ses pensées vont aussi aux soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo engagés dans des opérations d'envergure, à leurs familles, ainsi qu'à toutes les victimes congolaises des groupes armés qui continuent de sévir à l'est du pays, peut-on lire dans le communiqué de presse.

Energie et développement

Grand Inga : l'Afrique tente de vaincre les ténèbres

Le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a procédé, lundi par vidéoconférence, à l'ouverture de la conférence panafricaine sur le projet Grand Inga et l'hydroélectricité en RDC.

Dans son allocution d'ouverture de ces travaux auxquels prennent part M. Raila Odinga, Haut représentant de l'Union africaine pour le développement des infrastructures en Afrique, des représentants des partenaires de la RDC et des experts, le Chef de l'État a déclaré que le projet Grand Inga est porteur de nombreux enjeux et opportunités non seulement pour la RDC mais aussi pour l'Afrique et le monde.

Pour le chef de l'État, la tenue de cette conférence s'inscrit dans le cadre de la coopération régionale pour accélérer l'accès à une énergie durable, propre, abordable et fiable.

Il a rappelé qu'à l'occasion de son avènement à la présidence de la République, il



avait pris entre autres engagements prioritaires, de résoudre le problème d'accès à l'électricité, qui est l'une des bases du développement de la RDC dans tous les secteurs, l'énergie étant la pierre angulaire de toute société.

Elle est le passeport de la transformation économique et l'un des piliers des services de l'éducation et de la santé, a souligné le chef de l'État. Il a précisé que la RDC abrite le plus grand potentiel hydroélectrique en Afrique avec plus de 110 GW et la plus grande concentration d'hydroélectri-

ciété au monde sur un site, derrière la Chine et la Russie aux chutes d'Inga avec au moins 44 GW.

Le pays possède aussi plus de 60 GW de potentiel hydroélectrique réparti sur environ 800 sites.

Le Chef de l'État a ensuite énuméré les principaux objectifs attendus des réunions techniques de cette conférence à savoir, présenter les opportunités actuelles et futures du projet Grand Inga et d'autres activités d'investissements dans le secteur de l'énergie électrique en RDC, encourager

des appels à manifestation d'intérêts de la part des participants pour l'achat de l'énergie à produire au cours des phases subséquentes du projet Grand Inga, encourager un dialogue approfondi et une collaboration d'investissements entre les entrepreneurs publics et privés et les plus hautes instances politiques et économiques, aussi bien au niveau de la RDC localement qu'au niveau continental.

Il a recommandé un cadre de base pour guider la RDC dans la préparation d'une conférence des chefs d'État africains.

Le Haut représentant de l'Union africaine pour le développement des Infrastructures en Afrique, Raila Odinga, pour sa part, mis en exergue l'importance du barrage hydroélectrique d'Inga pour l'Afrique, qui présente une opportunité énorme pour le continent.

Il a ainsi émis le vœu de voir le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo annoncer, à l'occasion des 60

ans d'indépendance de la RDC, la mise en œuvre du projet Grand Inga.

Dans sa modération au cours de ce télétravail, le conseiller spécial du Chef de l'État en matière d'infrastructures, Alexandre Kayembe a fait intervenir M. Wang Yu de la société China three George international, qui a remercié le chef de l'État pour la confiance qu'il accorde à la coopération chinoise, avant de parler des potentialités du consortium chinois qui s'attèle aujourd'hui à la phase de la construction de l'usine hydroélectrique du Grand Inga.

D'autres intervenants se sont appesanti sur le cadre de base pour un Grand Inga viable et l'impact transformatif potentiel de l'hydroélectricité du Grand Inga sur l'Afrique. Le ministre de l'énergie, le PDG de la SNEL et plusieurs experts Congolais ont suivi par vidéoconférence la cérémonie d'ouverture de ces assises. LR/ACP

La Primature pour une autopsie de la lutte contre la Covid-19

Le Premier Ministre Illunga Ilunkamba a présidé lundi en son cabinet, une séance de travail avec les membres du bureau de la Commission multisectorielle chargée de l'évaluation de l'impact des mesures prises par le Gouvernement de la République pour la lutte contre la pandémie du Covid 19.

Cette commission de l'Assemblée Nationale, conduite auprès du Chef du Gouvernement par son Président, l'honorable Félix Kabange Numbi Mukwampa, a en croire le compte rendu fait par ce dernier au sortir de ces échanges, est venue évaluer les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid -19, en partant de sa matrice de 100 mesures prises depuis l'ordonnance du président de la République au mois de Mars jusqu'aux autres prises par le gouvernement à ce jour.

« Nous avons passé en revue avec le Premier ministre tous les points qui concernent la gouvernance, les secteurs

economico-financier, sanitaire, de l'exercice des libertés ainsi que celui de la communication », a-t-il indiqué, soulignant que la commission a apporté à l'attention du Premier ministre, les éléments de terrain et des acteurs qui sont en train de faire la lutte.

Parmi, ces éléments, a poursuivi le député Kabange Numbi, il y'a ceux concernant la gouvernance où ils ont parlé de l'architecture de la riposte, des organes qui constituent cette riposte, leurs rôles et fonctionnement sur terrain.

S'agissant la gouvernance financière, l'honorable a fait savoir que la commission a posé la question sur les chiffres étant donné que depuis un certain temps beaucoup des chiffres sont avancés dans ce cadre. « Nous avons posé la question pour avoir des détails factuels et sûrs à cet effet, a-t-il dit.

Concernant le secteur economico-financier, il s'est agi selon ce dernier, de s'atteler sur le décret pris par le Premier ministre sur les exonérations des

taxes, droits et redevances pour tous les produits pharmaceutiques et équipements médicaux, avant d'examiner la situation du paiement de la taxe rémunératoire annuel pour les Entreprises, l'impôt sur le bénéfice et profit (IBP) ainsi que celle sur la pollution.

La motivation du personnel

Par ailleurs, le Président de la Commission Multi-sectorielle chargée d'évaluer l'impact des mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la Covid, l'honorable Félix Kabange Numbi a fait savoir que son équipe a également abordé avec le Chef du gouvernement, le problème de la motivation de ces milliers de personnes qui depuis le mois de Mars sont en train de se sacrifier pour lutter contre la Covid-19.

« Le personnel, a-t-il souligné, n'a été payé qu'au mois de Mars, précisant qu'ils ont en outre dans le même cadre posé le problème de tous les vacataires, nouvelles unités, policiers et autres agents non

payés qui, au-delà des agents sanitaires sont en premier ligne contre la Covid-19 en faisant respecter les mesures barrières, quoique sur terrain, ces mesures sont pour la plupart peu respectées, a-t-il déploré.

Déconfinement, quid ?

Par ailleurs, a en croire l'honorable Kabange Numbi, la question du déconfinement de la RDC a également été abordé avec le Premier ministre.

« Puisque nous devons apprendre à vivre avec la Covid-19, nous avons parlé avec le Chef du gouvernement, de l'ouverture de nos frontières intérieures et extérieures ainsi que les préalables », a-t-il expliqué, ajoutant que la problématique de l'ouverture des écoles, universités, le déconfinement de la commune de la Gombe ainsi que des travailleurs du secteur minier, a été examinée.

Le Premier ministre, a pris tout son temps pour nous écouter, a-t-il déclaré avant de se

dire heureux de constater qu'un certain nombre de réflexions et recommandations faites par la Commission vont dans le même sens que les réflexions actuelles du gouvernement.

« La primature revient à la plénière de l'Assemblée pour le complément du Rapport, et avant la fin de cette semaine, les recommandations de l'Assemblée Nationale tiendront compte pratiquement de tous les aspects, a-t-il déclaré ajoutant que, » c'était important que le Premier ministre nous donne son opinion et évaluation de la riposte avant la transmission des recommandations de l'Assemblée Nationale ».

Les Ministères des Finances et celui de la santé ont pris part à cette réunion, par le biais de leurs Vice-Ministres respectifs, Junior Mata m'Elanga et Albert Mpeti Biyombo. Le Coordonnateur du secrétariat Technique du Comité multisectoriel de la riposte contre la Covid 19 Jean-Jacques Muyembe a été aussi associé à cette séance de travail, indique-t-on. ACP/LR

Ministère des Finances : ouverture mardi des plis de deux lots d'adjudication

Le ministère des Finances, à travers la Banque centrale du Congo (BCC), a procédé hier mardi, au siège de cette institution d'émission, à l'ouverture des plis d'adjudication de deux bons du Trésor dont l'un a une échéance de trois mois et l'autre de six mois.

Selon un communiqué du ministère des Finances reçu lundi à l'ACP, l'échéance de trois mois concerne le Bon du Trésor de fonds levés à hauteur de 30.000.000.000 (trente milliards) FC, et celui de six mois concerne le fonds de



10.000.000.000 (dix milliards) FC, soit une somme totale à lever de 40.000.000.000 (quarante milliards)

FC.

Le lancement des Bons du Trésor par le gouvernement s'inscrit dans le cadre de la diversification des sources de financement du Budget national, en vue de faire face aux multiples dépenses publiques.

Pour rappel, le ministre des Finances Sele Yalaghuli a indiqué qu'au 15 juin de l'année en cours, les recettes étaient évaluées

à 2.683,7 milliards FC soit 1,412 milliards USD financés par les Bons du Trésor, les appuis budgétaires et les avances de la BCC.

Pour Sele Yalaghuli, les efforts du gouvernement sont perceptibles concernant l'arrêt du financement monétaire ainsi que l'amélioration sensible des dépenses à caractère social et humanitaire. Selon lui, les faiblesses de la politique budgétaire se situent de la persistance du recours aux dépenses effectuées en urgence et du surdimensionnement des dépenses courantes. ACP

Inflation

Semaine du 15 au 20 juin : 8,225% au niveau national et 8,666% à Kinshasa

L'inflation de la semaine du 15 au 20 juin 2020 s'est située à 8,225% au niveau national et 8,666% à Kinshasa à la troisième semaine du mois de juin 2020, indique l'Institut national de la statistique (INS) dans un communiqué reçu lundi à l'ACP.

Par contre, selon la même source, l'inflation nationale de la semaine s'est établie à 0,519% contre 0,655% la semaine précédente et à 0,530% contre 0,634% une semaine plus tôt à Kinshasa.

L'INS précise qu'en annualisée, cette inflation s'est située à 17,870% au niveau national et 18,871% à Kinshasa. En glissement annuel cependant, elle a atteint 10,961% au niveau national et 10,957% à Kinshasa.

Cette inflation de la semaine sous examen est consécutive notamment à la dépréciation du franc congolais (FC) par rapport au dollar américain (USD), ainsi qu'au choc du aux problèmes d'approvisionnement des produits, précise-t-on.

PAPAKIN: construction de 23 centres de transformation pour 100.000 ménages agricoles du Kwilu



Le Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits maraichers et vivriers (PAPAKIN) vient de construire 23 (vingt-trois) centres de transformation avec trois bacs de rouissage chacun, 23 (vingt-trois) dépôts, pour les 100.000 (cent mille) ménages agricoles regroupés au sein de 20 (vingt) unions et 03 (trois) Ongd, dans les 03 (trois) territoires de la province du Kwilu, a appris l'ACP lundi de la cellule de communication dudit projet.

La source indique qu'il s'agit de territoires de Bulungu (11 centres), Ngungu (2 centres) et Idiofa (10 centres). Ces infrastructures post-récoltes dont l'enveloppe globale est évaluée à près de 4.000.000 (quatre) USD, constituent une réponse aux doléances des agriculteurs, relatives aux mauvaises conditions de conservation des produits agricoles qui, selon la source, occasionnent des pertes post-récoltes de 25 à 30%.

La même source précise qu'avec les nouvelles variétés de semences mises à la disposition des agriculteurs telles que le maïs (mudishi) et le manioc (zizila et samsi), le rendement des agriculteurs a sensiblement augmenté.

A titre d'exemple, pour la variété locale de maïs, la production était de 5.000 (cinq mille) à 7.000 (sept mille) kg/hectares. Par contre, avec la variété (QPM) distribuée par le PAPAKIN, le rendement est passé de 15.000 (quinze mille) à 25.000 (vingt-cinq

mille) kg/hectares.

Et pour le manioc, la variété locale donnait 5.000 (cinq mille) à 8.000 (huit mille) kg/hectares, alors que la variété Samsi et Zizila donnent 25.000 (vingt-cinq) à 30.000 (trente mille) kg/hectares.

D'où indique la source, la nécessité d'avoir des dépôts et des centres modernes pour bien conserver, réduire la pénibilité, donner une valeur ajoutée à ces produits agricoles, avec comme conséquence directe, la réduction sensible des pertes post-récoltes, l'augmentation des revenus pour les paysans producteurs et la baisse des prix sur le marché.

La source note que chaque union bénéficie d'un dépôt d'une capacité de 1.000 (mille) tonnes, d'un centre de transformation comprenant un moulin mixte d'une capacité de 6.000 (six mille) kg/heure, une trancheuse-rapeuse pour les micro cossettes de manioc avec une capacité de 1.000 (mille) kg/heure. Par ailleurs, PAPAKIN, dans le cadre de son appui intentionnel, est en train de construire 12 bureaux au profit des inspecteurs territoriaux à l'agriculture, pêche et élevage (ITAPEL), en vue de permettre aux agronomes de l'Etat de travailler dans des bonnes conditions. Il s'agit des trois bureaux pour les territoires et neuf pour les secteurs.

Pour rappel, ce programme est le fruit du gouvernement congolais qui est financé par le Fonds international (FIDA) à travers PAPAKIN. ACP

Les nouveaux conseillers de l'ARPTC ont pris fonction



Les nouveaux membres du collège des conseillers de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC) ont prêté le serment statutaire et légal, lundi, au cours d'une audience solennelle et publique, devant le Conseil d'État, que présidait son premier président, Vunduawe Te-Pe Mako.

Il s'agit de Christian Katende Mukinay, président, Lydie Omanga, vice-présidente et de Bruno Ilunga, Gauthier Kamanji et Alain Kyungu Mushidi, conseillers. Les assermentés, nommés par ordonnance présidentielle le 20 mai 2020, ont juré devant Dieu et la Nation, la main gauche tenant le drapeau, " obéissance à la Constitution et aux lois de la République démocratique du Congo et s'engagent à remplir loyalement les fonctions qui leur sont confiées et à n'entreprendre aucune activité contraire à l'honneur et à la dignité de leurs fonctions".

Le Conseil d'État leur a donné acte de leur prestation de serment et les a félicités. Les assermentés ont ensuite signé les procès-verbaux de leur prestation de serment.

Le Président de la République a été représenté à cette cérémonie par le ministre près le Président de la République. Plusieurs hautes personnalités ont assisté à cette cérémonie, notamment des membres du cabinet du Chef de l'État, des députés et sénateurs ainsi que des chefs d'entreprises publiques.

Le nouveau collège des conseillers de l'ARPTC remplace celui que dirigeait Odon Kasindi, Président a.i de cet organe technique de la Présidence de la République. Mme Lydie Omanga, vice-présidente de l'ARPTC exerçait les fonctions de Directeur en charge de la Communication au cabinet du Chef de l'État. La remise et reprise entre le collège entrant et sortant a été effectué le même lundi. ACP

Nord-Kivu

Les FARDC délogent des miliciens Mai-Mai du mont Muhulungu

L'armée congolaise a lancé, dans la matinée de mardi 23 juin, des offensives contre un groupe rebelle Mai-Mai en constitution sur le mont Muhulungu dans le groupement Isale-Kasongwere, chefferie de Bashu, territoire de Beni (Nord-Kivu).

Selon des informations militaires relayées par les forces vives, les assaillants viennent d'être délogés de leur campement par les FARDC et se sont repliés.

Même si le bilan définitif de ces affrontements n'est pas encore connu, les militaires congolais font actuellement le ratisage dans les villages environnants pour se rassurer que le danger est complètement écarté.

«Les FARDC viennent de déloger ce matin, le groupe des Mai-Mai qui venaient de s'installer sur le mont Muhulungu à Isale-

Vulambo, chefferie des Bashu. L'heure est au ratisage, nous a confié une source militaire de la place», informe Edgar Mateso de la société civile.

Lundi 22 juin, le député Saidi Balikwisha alertait déjà les autorités congolaises au sujet de la présence de ces hommes armés qui rodaient depuis une semaine autour des villages Makungwe, Isonga, Kyangolo, Kinyhya et Vungwe.

Dans une lettre adressée au gouverneur du Nord-Kivu, l'élu de Beni territoire avait demandé au gouvernement de considérer sérieusement la question pour barrer la route à ce mouvement. Pour lui, la chefferie des Bashu, déjà confrontée à d'énormes défis sécuritaires, mérite une attention particulière des autorités.

Isaac Kisatiro, à Butembo

Les usagers démantèlent trois barrières de péage

Trois barrières de péage route ont été démantelées entre dimanche et lundi 22 juin matin par des taximen en colère dans le secteur de Bapere en Territoire de Lubero. Ces points de péage sont entretenus par la société de Service Vihumbira, à qui le gouvernement Provincial avait attribué la gestion du tronçon routier Butembo-Mangurejipa au Nord-Kivu.

L'argent est perçu mais environ 100 km de cette route restent encore délabrés, ont dénoncé ces taximen.

D'après eux, la société Vihumbira qui l'entretien ne peut soumettre les usagers au péage route alors que sur terrain les travaux de réhabilitation n'évoluent pas.

Cette route de desserte agricole joue un rôle très capital dans le ravitaillement de la ville de Butembo en produits vivriers.

Les deux premières barrières sont

celles situées notamment à Njapanda et sur l'axe Kambau. Celles-ci ont été démantelées dimanche 21 juin. 24 heures après, c'est la barrière de Lenda située juste à l'entrée de Mangurejipa chef-lieu du secteur qui a été démantelée.

Pour sa part, le chef de projet de réhabilitation de ce tronçon au sein de la société Vihumbira, Freddy Nzanzu, dit être au courant de cette situation. Il affirme qu'une délégation sera mise en place par sa société pour aller rencontrer ces jeunes, afin de leur expliquer les difficultés auxquelles ils font face dans l'exécution des travaux.

Cet attributaire n'a jusque-là réhabilité que 25 kilomètres de route sur environ cent, depuis le lancement des travaux par les autorités en février dernier.

Equateur

Iboko: 2 cas d'Ebola confirmés



2 nouveaux cas confirmés d'Ebola ont été enregistrés dans la zone de santé de Iboko, précisément dans l'aire de santé de Butela dans la province de l'Équateur. C'est ce que rapporte le bulletin épidémiologique du comité national multisectoriel de la riposte à la maladie à virus Ebola publié ce lundi 22 juin 2020.

Avec ces deux nouveaux cas confirmés de la maladie à virus Ebola à Iboko, le cumul de cas passe à 23 dont 20 confirmés et 3 probables.

Cependant, 13 décès liés à l'épidémie d'Ebola sont jusque-là enregistrés à l'Équateur dont 10 confirmés et 3 probables.

Pour rappel, 5 zones de santé de la province de l'Équateur sont touchées par la maladie à virus Ebola. Il s'agit de la zone de santé de Bikoro qui compte 5 cas confirmés dont 4 décès, Bolamba (4 cas confirmés dont 1 décès), Iboko (3 cas confirmés), Mbandaka (6 cas confirmés dont 4 décès et 3 cas probables) et Wangata (2 cas confirmés dont 1 décès).

Le premier cas d'Ebola a été déclaré guéri dimanche dernier et a reçu des mains du gouverneur Bobo Boloko son certificat de fin de la prise en charge médicale.

César Augustin Mokano Zawa, à Gemena

Ituri

Quatre personnes tuées par des miliciens de CADECO à Djugu



Un village du territoire de Djugu le 1er juillet 2019. Photo Présidence RDC.

Quatre personnes, dont une femme, ont été tuées dimanche 21 juin, par des miliciens de CODECO, dans le village Olo, en territoire de Djugu (Ituri). Selon la société civile de Bahema-Nord, les victimes qui circulaient dans le milieu sont tombées dans différentes embuscades tendues par ces hommes armés.

La première embuscade a été tendue par ces assaillants autour de sept heures du matin. Un homme âgé de 57 ans et son fils sont tombés dans le piège. Ils venaient de quitter Dhedja pour rejoindre le village Reta. Le parent a été abattu par balles et il est mort sur place. Mais son enfant a réussi à s'échapper des mains de ces bandits, affirme Charité Banza, Président de la société civile de Bahema Nord.

Un peu plus tard au courant de la même journée de dimanche 21 juin, c'est un

motard accompagné de sa cliente, vendeuse de poisson qui ont été assassinés. Les corps ont été récupérés par leurs proches, rapportent des sources sur place.

Un autre cas de meurtre, est celui d'un jeune de 32 ans, qui quittait à moto, le centre commercial de Bule pour se rendre à Bunia. Il a perdu la vie dans une attaque attribuée aux miliciens de la CODECO à Saliboko, dans le secteur de Walendu Tatsi.

Les deux autres motards qui faisaient partie du groupe ont réussi à se sauver, rapportent le Président de la Société Civile de Bahema Nord.

Ce sont des rescapés des différentes embuscades qui ont alerté les Forces armées de la RDC. Les forces loyalistes sont arrivées sur les lieux du crime alors que les miliciens s'étaient déjà retirés.

Nord-Kivu

Les pêcheurs en quête de paix le long du lac Edouard

La Fédération des comités des pêcheurs individuels sur le lac Edouard, (FECOPEILE), demande à l'armée régulière à neutraliser tous les groupes de miliciens Mai-Mai actifs dans le Sud du territoire de Lubero au Nord-Kivu. Dans une lettre datée du 18 juin dernier et parvenue lundi 22 juin à Radio Okapi, cette organisation des pêcheurs dénonce des exactions dont seraient victimes les pêcheurs et une grande partie de la population riveraine, de la part de ces rebelles locaux.

Dans la correspondance adressée au commandant de la 34e région militaire, la FECOPEILE précise que les miliciens sont très actifs dans les secteurs de :

- Chanika
- Kakindo
- Marestaurent
- Muuma
- Ndwali.

Dans ces secteurs, les miliciens perçoivent les illégalement des taxes hebdomadaires, kidnappent et attaquent les agents commis aux patrouilles lacustres.

« Nous sommes très inquiets parce que nous voyons que les Mai-Mai de Chanika sont devenus intouchables. Nous voulons que le gouvernement congolais à travers les FARDC puissent faire de son mieux pour éradiquer ces

groupes armés, surtout avec le secteur opérationnel sokola1 », a décrié Josué Kambasu Mukura, secrétaire général de FECOPEILE.

La FECOPEILE rapporte également que ces assaillants se livreraient au braconnage, à la carbonisation et à la pêche illégale.

« Ils sont en train de rançonner, de maltraiter les pêcheurs congolais alors que c'est parmi la mission des FARDC défendre l'intégrité territoriale et protéger les populations et leurs biens. D'ailleurs si vous voyez Chanika, il est encerclé par la force navale Sud lac Edouard, il y a aussi l'infanterie secteur opérationnel Sokola1 à Kasando, mais aussi au Sud il y a la MONUSCO, j'espère que les 3 forces peuvent mener les opérations et connaissant la capacité de ces Mai-Mai, ces opérations ne peuvent pas durer même une journée. Don nous voulons que les opérations soient menées », a proposé Josué Kambasu.

RO



Moïse Katumbi pleure Pierre Lumbi



L'hommage du chef de l'Etat à Pierre Lumbi, SG de Ensemble pour la République

Le Chef de l'Etat n'est ni magistrat, ni juge !

A bondamment utilisé, le terme « magistrat suprême » n'apparaît nulle part dans la Constitution. C'est juste un titre de dignité donné au Président de la République, même si, selon glosbe.com, « Le Président de la République est le magistrat suprême de la nation et, à ce titre, il garantit [...] l'ordre constitutionnel, sollicite l'avis du Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité des actes juridiques qui lui sont soumis par d'autres organes de souveraineté (l'Assemblée de la République et le Gouvernement) en vue de décider de les promulguer, de les renvoyer pour révision ou d'y opposer son veto ».

Par cette déformation de langage, on fait croire à l'opinion que le Chef de l'Etat (en régime présidentiel ou semi-présidentiel) ou du Gouvernement (en régime parlementaire) décide de la marche, mieux du fonctionnement de la Justice. Faux.

Certes, aux termes de l'alinéa 1 de l'article 84 de la Constitution, il est reconnu au Président de la République la prérogative de nommer, de relever de leurs fonctions et, le cas échéance, de révoquer par ordonnance les magistrats du siège et du parquet. Mais il y a dans cet article l'incise « sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature », Csm en abrégé.

Le Csm, selon l'article 152 de la Constitution, « élabore les propositions de nomination, de promotion

et de révocation des magistrats », « exerce le pouvoir disciplinaire sur les magistrats » et « donne ses avis en matière de recours en grâce ». Une loi organique, y lit-on, détermine son organisation et son fonctionnement. Cela est corroboré à l'alinéa 2 de la loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature selon lequel « Le Conseil supérieur de la magistrature est l'organe de gestion du pouvoir judiciaire. Il élabore des propositions de nomination, promotion, mise à la retraite, révocation, démission et de réhabilitation de magistrats ». Il compte 8 alinéas.

Déjà, l'article 149 de la Constitution dispose que « Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif », quand bien même, à son alinéa 4 que « Les arrêts et les jugements ainsi que les ordonnances des Cours et tribunaux sont exécutés au nom du Président de la République ».

Il y a là la preuve vivante de la notion sacrée de séparation des institutions dont le Président de la République assure par son arbitrage le bon fonctionnement, selon l'article 69 de la Constitution.

Ceci dit, il est dommage de voir des organisations des droits de l'homme, des mouvements pro-démocratie, des médias indépendants

et des partis politiques démocrates imputer au Président de la République la responsabilité du blocage du fonctionnement de la Justice lorsque celle-ci ne s'empare pas d'un dossier ou, si elle le fait, elle est lente à finaliser la procédure judiciaire ou rend un verdict non escompté.

Veiller au bon fonctionnement des institutions, et encore d'une institution réputée indépendante, se limite dans le chef du Président de la République à améliorer ses conditions de travail, notamment, outre la rémunération, les moyens matériels (locaux, mobiliers, fournitures de bureau, transport...).

S'agissant de ressources humaines, la Constitution et les lois organiques ci-dessus évoquées « limitent » les compétences du Président de la République à l'entérinement ou à la récusation des propositions du Conseil supérieur de la magistrature. Tout chantre de l'Etat de droit, quelle que soit sa profession, le sait.

Il est dès lors inconséquent d'engager la responsabilité du Président de la République dans la gestion des affaires judiciaires, autant celles d'aujourd'hui que d'hier, même au nom du principe sacré de continuité de l'Etat.

Au moment où les unes focalisent l'actualité et les autres refont surface, et qu'en plus - coïncide fortuite - le nouveau Procureur général

près la Cour constitutionnelle a prêté serment le 2 juin 2020 en présence du Président Félix Tshisekedi et devant l'Assemblée nationale et le Sénat, il est indiqué de rappeler ces évidences débouchant cette sentence dure : si un magistrat se résout à ne pas se saisir d'une affaire donnée alors que l'Indépendance de l'Institution Cours et Tribunaux le rend compétent quant à ce, il n'a qu'à rendre le tablier.

Après tout, on n'a jamais vu ni entendu un chef d'Etat français ou américain, ou un chef de gouvernement allemand ou britannique donner des instructions à un magistrat de son pays sur un dossier judiciaire, hypersensible soit-il. Du reste, à son article 151, la Constitution congolaise est précis : « Le pouvoir exécutif ne peut donner d'injonction au juge dans l'exercice de sa juridiction, ni statuer sur les différends, ni entraver le cours de la justice, ni s'opposer à l'exécution d'une décision de justice ».

Rien, une fois de plus, n'explique l'exception congolaise.

Les justiciables n'ont qu'à faire pression sur les justiciers et non sur les politiques.

Dans un Etat de droit, ne cesse de déclarer le Président Félix Tshisekedi, la justice est indépendante.

Omer Nsongo die Lema
@OmerLema

E-mail :

omernsongo@gmail.com

Facebook : Omer Nsongo

«Ce qui fait peur au FCC»

Depuis quelques jours, il y a lieu de constater que les membres du FCC ont lancé plusieurs initiatives pour contrôler la CENI et la Justice. D'une part, c'est Madame MABUNDA qui lance le processus de désignation du Président de la CENI en ignorant le rapport que le Président actuel de la CENI doit faire et les réformes de cette institution et de la loi électorale, d'autre part, c'est Monsieur MINAKU qui propose une loi de modification du statut du magistrat et de la loi organique du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Pourquoi toutes ces initiatives au même moment ?

Les membres du FCC ont peur de deux choses :

1. Les poursuites judiciaires contre certains membres du FCC

2. La perte des élections de 2023

Dans cette page, je vais aborder seulement les questions relatives aux propositions des lois faites par Monsieur MINAKU.

Globalement, ces propositions des lois permettent le contrôle des magistrats du Parquet par le Ministre de la justice qui sera toujours membre du FCC jusqu'à la

fin de cette mandature. Ces lois donnent au Ministre les pouvoirs suivants :

- Le Ministre de la justice aura un mot à dire sur la nomination, la révocation, la mise à la retraite, la démission, réhabilitation... des magistrats. La liberté totale que le Conseil Supérieur de la Magistrature avait dans ce domaine est réduite.

Ceci veut dire que le Ministre de la justice aura la possibilité de faire nommer les magistrats proches du FCC ou de faire révoquer ou d'envoyer à la retraite tout magistrat hostile au FCC. Etant donné que certains membres du FCC ont des comptes à rendre à la justice sur leur gestion du passé, ces magistrats nommés dans ces conditions ne pourront pas poursuivre ces dignitaires du FCC ou ils vont faire semblant de les poursuivre, mais après classer les dossiers sans suite.

Le procès de 100 jours a fait peur aux membres du FCC qui se reprochent leur mauvaise gestion du pays.

- Le Ministre de la Justice aura le pouvoir de déclencher une action disciplinaire contre un magistrat qui ne lui obéit pas ou qui est hostile au FCC ;

- Le Ministre de la Justice est devenu membre du Conseil Supérieur de la Magis-

trature. Ce qui lui permet d'influencer certaines décisions de cet organe en faveur du FCC.

- Le Ministre de la Justice participe à l'élaboration du budget du pouvoir judiciaire, ce qui lui permet d'avoir la main mise sur la justice, sur les magistrats et sur les juges.

Tout ceci viole l'article 151 de la Constitution qui donne tous ces pouvoirs au Conseil Supérieur de la Magistrature.

Enfin, le FCC veut contrôler la Cour Constitutionnelle qui est un organe important dans le processus électoral, surtout dans l'élection du Président de la République.

La Cour Constitutionnelle est composée de 9 membres dont 3 choisis par le Président de la République, 3 par le Parlement et 3 par le Conseil Supérieur de la Magistrature (Article 158 de la Constitution).

Le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) est contrôlé par le FCC. Donc c'est le FCC qui va désigner les 3 juges. Pour les trois juges réservés au Conseil Supérieur de la Magistrature, selon la proposition de MINAKU, ces juges ne peuvent pas être désignés sans l'accord du Ministre de la Justice qui est membre du FCC. Il est clair

que le ministre de la justice ne donnera son accord que quand il sera sûr que les juges qui viendront de cet organe seront FCC ou proches du FCC.

Tout compte fait, le FCC aura 6 juges à la Cour Constitutionnelle et le Président de la République n'en aura que trois.

Le FCC sera encore majoritaire à la Cour Constitutionnelle (avec 6 juges) contre trois. Le Contrôle des résultats des élections de 2023 sera garanti au FCC.

Le FCC sera majoritaire à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Gouvernement et à la Cour Constitutionnelle. Le FCC veut aussi avoir le contrôle de la CENI.

Voilà, les dessous des cartes de toutes les initiatives qui se passent à l'Assemblée Nationale.

Si toutes ces initiatives aboutissent ce que le pays sera totalement entre les membres du FCC.

On est tous avertis. Chacun doit jouer son rôle pour empêcher ce complot initié par Monsieur MINAKU.

Prenons ce qui se passe au sérieux, car le pays est en DANGER.

Partageons ce message.

Le Gardien du Temple vous aura averti.

Kinshasa, le 22 Juin 2020

Me Jean Claude KATENDE

(Whatsapp : +243811729908)

Le Gardien du Temple.

UNION EUROPEENNE

Les enjeux du sommet européen de mi-juillet

De notre permanent auprès de l'Union Européenne

Quelques jours après le sommet européen virtuel de vendredi dernier, le Président Emmanuel Macron a fait un déplacement hier aux Pays-Bas où il a rencontré le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte.

Ce déplacement entre dans le cadre des contacts entre les dirigeants européens en vue de trouver un accord autour du plan de relance de l'économie de l'Europe après la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19. Le but est d'éviter un échec lors du sommet physique qui se tiendra mi-juillet, à Bruxelles, en parvenant à un accord sur ce plan de relance, symbole de la solida-

rité entre les pays de l'Union européenne. Et pour cause, le sommet virtuel de vendredi dernier a révélé la profondeur des divergences entre les pays du Sud, les plus touchés par cette crise, et ceux du Nord, notamment ceux qu'on appelle les « frigateux »: les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et le Danemark.

Pour cette raison, les dirigeants européens n'ont pas voulu ouvrir le débat sur ce plan de relance de 750 milliards d'euros pendant le sommet virtuel. Ces divergences portaient sur la redistribution de cette somme et les conditions de remboursement.

Le Premier ministre suédois, Stefan Löfven, qui se montre très critique par rapport à ce plan de relance, s'oppose surtout au prin-

cipe retenu par la Commission européenne qui veut que 500 milliards soient distribués sous forme de subvention, sans obligation de remboursement. Et 200 milliards représenteront la dette commune. En vertu de cette idée, ce sont l'Italie et l'Espagne qui seront les plus grands bénéficiaires.

C'est vrai, Emmanuel Macron a raison lorsqu'il dit que l'existence même du plan n'est pas remise en cause. Mais les uns parlent des subventions et d'autres des prêts. En attendant, le sommet de juillet, entre-temps, il y aura des négociations informelles et des rencontres entre les dirigeants européens, en vue de rapprocher les positions.

Jean Boole

LIBYE

Le chef du commandement militaire américain en Afrique à Tripoli

Le chef du commandement américain pour l'Afrique (Africom) s'est rendu lundi en Libye pour rencontrer le Premier ministre du Gouvernement libyen d'union nationale (GNA), avec qui il a évoqué l'arrêt des combats dans le pays en guerre, selon le GNA et l'ambassade américaine. « Dans le cadre des concertations sur l'évolution de la situation en Libye, Fayed al-Sarraj a rencontré lundi le général Stephen Townsend, chef de l'Africom, et l'ambassadeur des États-Unis auprès de la Libye, Richard Norland », selon un communiqué du GNA cité par l'AFP. « Il est nécessaire de mettre fin aux actions militaires et de retourner aux négociations », a indiqué de son côté l'ambassade américaine sur Facebook. MM. Sarraj et Townsend se sont rencontrés à Zouara, ville côtière à 120 km à l'ouest de Tripoli, où ils ont évoqué ensemble la « coordination conjointe entre le GNA et le commandement de l'Africom pour la lutte antiterroriste [...] dans le cadre d'une coopération stratégique » entre Tripoli et Washington, a précisé le communiqué du GNA.

Appel à l'instauration d'un cessez-le-feu

En avril 2019, Khalifa Haftar, l'homme fort de l'est libyen, sou-



tenu par la Russie, les Émirats arabes unis et l'Égypte, a lancé une offensive pour s'emparer de Tripoli, siège du GNA, qui est reconnu par l'ONU. Avec l'appui militaire d'Ankara, le GNA a engrangé d'importantes victoires depuis début juin, prenant le contrôle de l'ensemble du nord-ouest de la Libye et signant ainsi l'échec de l'offensive de Khalifa Haftar. Le général Townsend a appelé lundi à l'instauration d'un cessez-le-feu et à revenir aux négociations politiques sous l'égide de l'ONU, selon le communiqué de l'ambassade des États-Unis.

La preuve de l'implication directe d'avions russes

Sa visite intervient quelques jours après la publication par le commandement Africom de « nou-

velles preuves sur des activités d'avions [militaires] russes dans l'espace aérien libyen ». Selon l'Africom, ces avions ont été transférés en Libye fin mai, décollant et atterrissant depuis les bases de Joufra et Syrte (450 km à l'est de Tripoli), où les forces pro-Haftar se sont repliées après l'échec de l'offensive sur la capitale. Pour l'ambassadeur Richard Norland, ces « acteurs étrangers » doivent cesser « d'alimenter le conflit » et respecter l'embargo de l'ONU sur les armes pesant contre la Libye. Aux yeux du diplomate, les combats actuels encouragent la résurgence de groupes djihadistes tels que l'organisation État islamique (EI) et d'Al-Qaïda et aggravent l'état de division dans le pays « pour le profit de parties étrangères ».

Point Afrique

Côte d'Ivoire

Le chef du commando de l'attaque djihadiste capturé

Le chef du commando djihadiste qui a mené une attaque meurtrière contre l'armée à Kafolo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, a été capturé, a affirmé, lundi 22 juin, le ministre ivoirien de la défense, Hamed Bakayoko. « Le chef du commando qui a mené l'action a été pris hier », a déclaré le ministre lors d'un discours d'hommage aux soldats tués, au nouveau camp militaire d'Akouedo, à Abidjan, retransmis sur son compte Facebook.

Dans la nuit du 10 au 11 juin, une attaque attribuée aux

djihadistes contre un poste mixte armée-gendarmerie à Kafolo avait fait « une dizaine de morts » et six blessés parmi les militaires ivoiriens, selon l'armée, qui n'a pas donné de bilan plus précis à ce jour.

De sources sécuritaires non officielles, 11 soldats et un gendarme ont été tués lors de cette attaque, considérée comme des représailles à une opération militaire conjointe de la Côte d'Ivoire et du Burkina pour déloger des djihadistes installés dans le nord de la Côte d'Ivoire.

M. Bakayoko n'a donné aucun détail sur l'identité du chef du commando ni sur les circonstances de son arrestation. « Avec les investigations nous irons plus loin. Nous saurons avec qui il était en contact, qui est derrière », a-t-il poursuivi.

M. Bakayoko a également fait état d'un nombre d'« arrestations très important de personnes directement en action » [impliquées] dans l'attaque de Kafolo, évoquant des photos retrouvées dans des téléphones portables.

lemonde.fr

Barrage sur le Nil : la mise en garde du Soudan



Le barrage de la Renaissance met en tension le Soudan, l'Éthiopie et l'Égypte. © EDUARDO SOTERAS / AFP

La tension monte entre le Soudan, l'Éthiopie et l'Égypte après l'échec des négociations en vue d'un accord sur le remplissage du réservoir et la mise en service du grand barrage de la Renaissance (Gerd). L'Éthiopie veut commencer le remplissage du réservoir en juillet, avec ou sans l'accord des deux autres pays. L'Égypte, qui considère ce projet comme une menace « existentielle », a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à intervenir, évoquant l'attitude « non positive » de l'Éthiopie et son « insistance à vouloir remplir le barrage de manière unilatérale ». « Nous ne voulons pas des escalades. Les négociations sont la seule solution », a déclaré à la presse à Khartoum le ministre soudanais de l'Irrigation, Yasser Abbas. Pour lui, « il est important d'obtenir un accord avant le début des opérations de remplissage ». « Le Soudan a le droit de le demander », a-t-il poursuivi.

Samedi, le président égypt-

Abdel Fattah al-Sissi a assuré que son pays restait favorable à une solution politique. « Lorsque nous avons eu recours au Conseil de sécurité, cela découlait de notre volonté d'emprunter la voie diplomatique et politique jusqu'à la fin. » À la demande de l'Égypte, la question de ce barrage controversé a été mise à l'agenda d'une réunion en visioconférence des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe mardi, a indiqué lundi à l'AFP un diplomate de la Ligue. Si l'Éthiopie voit le barrage de 145 mètres haut comme essentiel à son développement et son électrification, le Soudan et l'Égypte craignent qu'il ne restreigne leur accès à l'eau. Le Nil, qui coule sur quelque 6 000 kilomètres, est une source d'approvisionnement en eau et en électricité essentielle pour une dizaine de pays d'Afrique de l'Est. L'Égypte tire 97 % de ses besoins en eau du fleuve.

Point Afrique

Déconfinement en Belgique

De nouvelles mesures d'assouplissement seront annoncées ce mercredi

Un nouveau Conseil national de sécurité (CNS) se tiendra ce mercredi à 9 heures. Il s'agira d'examiner quelles mesures peuvent être prises pour poursuivre le déconfinement tanté il y a quelques semaines.

Pour rappel, la Belgique s'est lancée dans un déconfinement progressif, par étapes. Tout n'est donc pas encore rouvert. Des secteurs entiers attendent désespérément le feu vert des autorités pour pouvoir relancer leur activité. On pense notamment aux piscines, aux casinos, aux parcs d'attraction mais aussi aux réunions familiales de grande ampleur comme les mariages.

Limitée à quatre personnes dans un premier temps, puis élargie, depuis le 8 juin, à dix personnes, la bulle de contact devrait être revue ce mercredi lors du CNS. C'est en tous cas le souhait de plusieurs responsables politiques qui veulent donner un peu plus d'air aux citoyens. Mais attention, rappellent les experts, à ne pas aller trop vite car le virus est toujours bien présent.

Le CNS devrait aussi confirmer plusieurs annonces faites le 6 juin dernier. Ainsi, les salles de réception pour les mariages pourront rouvrir le 1er juillet, avec un maximum de 50 personnes, quitte à élargir ce nombre au fil du temps.

Les cinémas vont rouvrir à partir du 1er juillet. Mais cette réouverture sera accompagnée de mesures sanitaires strictes: distan-

ces de sécurité dans la salle et nombre limité de spectateurs.

Les piscines rouvriront également début juillet et là aussi, des mesures spécifiques devront être respectées. On pense notamment à la question des vestiaires et des douches. Cette réouverture ne se fera certainement pas sans difficulté pour ces établissements sportifs.

Situation identique pour les parcs d'attractions avec une réouverture le 1er juillet. Mais les parcs devront être aménagés afin d'éviter la cohue comme on peut connaître habituellement dans ce genre de lieu.

Dès le mois de mai, le Conseil national de sécurité avait été clair au sujet des « événements de masse »: ils seront interdits jusqu'au 31 août. Autrement dit, pas de festival cet été en Belgique.

Cette règle ne devrait pas être revue mercredi lors du CNS. Imaginons un instant que les festivals soient organisés. C'est alors toute la stratégie de déconfinement progressif qui ne tient plus. Car les règles - et elles devraient encore être rappelées mercredi lors de la conférence de presse - ce sont bien de rester vigilants dans nos contacts et de maintenir les gestes barrières.

En revanche, à partir du 1er juillet, les événements accueillant un maximum de 200 personnes seront à nouveau autorisés. Ce serait une première étape et un petit ballon d'oxygène pour le secteur de l'événementiel. rtbf

Denise Nyakeru offre une assurance maladie aux artistes comédiens

L'initiative est de la première dame de la République démocratique du Congo, Denise Nyakeru. C'est grâce à elle que 102 artistes comédiens, leurs conjoints et leurs enfants viennent de bénéficier d'une assurance maladie.

Sur son compte twitter officiel, l'épouse de Félix Tshisekedi a exprimé sa joie en ces termes: « Chose promise, chose due. Je suis heureuse de la mise en place d'une assurance maladie pour les artistes comédiens conjoint(e)s et enfants pourront ainsi bénéficier de soins médicaux à tout moment grâce à cette assistance ».



Selon les renseignements contenus dans la carte de M. Elombe Sukari, patron de la troupe théâtrale

« Simba », HJ hospital sera l'un des hôpitaux qui prendront en charge ces artistes.

Beni Joël Dinganga

Brigade Sarbati invité au prochain album de Naza

Les internautes viennent de découvrir le lundi 22 juin, que Brigade Sarbati est convié au prochain album de Naza. Les deux artistes sont aperçus dans une vidéo circulant sur les réseaux sociaux, filmée par le rappeur-chanteur franco-congolais, Jésus de Nazareth lui-même en studio.

« Je suis avec quelqu'un de très grand ! », annonce Naza, avant de filmer ce célèbre et ancien musicien du Quartier Latin de Koffi Olomide et du Wenge Musica Maison Mère de Werrason.

À son tour, celui qui s'est surnommé « Sauveur de l'animation congolaise, Hercule qui frappe », a balancé un extrait de ce tube, pour lequel il a été convié, depuis la France,



où ils ont tous les deux élu domicile. Du reste, les mélomanes de ces artistes musiciens sont sûrement impatients d'écouter ce nouveau tube de Naza en collaboration avec le Roi Hercule.

B.J.D

Kinshasa : des artistes comédiens invitent les kinois à se faire dépister au coronavirus au stade des Martyrs

Une trentaine d'artistes comédiens ont lancé un vibrant appel à la population kinoise à se faire dépister volontairement au coronavirus.

Pour prêcher par l'exemple, ils se sont fait prélever se sont fait prélever, ce lundi 22 juin 2020, sur le site opérationnel, avec l'appui de l'ONG israélienne Magen David Adom, au stade des Martyrs de Kinshasa.

Mukenge Mastor (Nada) : « je suis venu me faire dépister et encourager les autres qui ne l'ont pas encore fait à pouvoir faire comme moi. Ce n'est pas la mort. C'est pour connaître notre état de santé. Je dirais à mes copines, aux tontons : venez vous faire dépister parce que vous devez vous faire dépister. C'est volontaire et gratuit. »

De son côté, le comédien Modeste Totokani Mayani (Modero) a trouvé des mots justes pour expliquer comment la maladie existe et fait de victimes à Kinshasa.

« J'en appelle à nos compatriotes à venir faire volontairement le test ici au stade des martyrs. S'ils ne sont pas positifs, c'est bien. S'ils les sont, ils vont être traités pour guérir le plus tôt », a-t-il encouragé.

Lolo Malombo (Mbuta Masebe Papy

Koko) soutient que les congolais, kinois en particulier, devraient connaître leur état de santé en cette période de Covid-19.

A lui d'insister : « j'invite mes frères congolais à venir. Mieux vaut connaître son état de santé avant que la situation ne s'aggrave. N'ayez pas peur, ebez et ça sera une bonne chose. »

Sarah Ekofo (Sarah Bikekos) : « vous qui avez encore la force, venez au stade des martyrs vous faire dépister pour savoir si vous êtes atteint ou pas. C'est pour nous protéger et protéger nos proches. »

Pour Charly Nongi (Vue de loin), « la Covid-19 n'épargne personne. Il faut la combattre avec méthode en cherchant à connaître son état de santé. Plutôt vous êtes diagnostiqué positif, plutôt vous êtes prise en charge médicalement. »

En rappel, le site ouvert au stade des Martyrs est une initiative soutenue techniquement et financièrement par l'ONG Magen David Adom, membre de La Croix rouge israélienne.

Elle vise à appuyer les efforts du Gouvernement congolais afin d'accroître les capacités logistiques d'organisation de tests du coronavirus à Kinshasa, épice de la pandémie en Rd Congo.

Intervenant sur la radio Top Congo

Koffi Olomide s'est insurgé contre le paiement des « go-pass » en RDC

S'exprimant sur les ondes de Top Congo FM, le Quadrakoraman a dénoncé plusieurs abus et antivaleurs qui rongent notre société, notamment « les go-pass » qui est une taxe sur la redevance aéroportuaire.

« Nos aéroports, je les appelle « aéroports » seulement parce que je suis courtois. Ce sont les seuls aéro-

ports où si tu viens de chez toi avec tes affaires, il faut payer 57\$ avant de passer », a-t-il déclaré.

Après avoir annoncé son concert à Paris la défense Arena le 13 février 2021, Koffi Olomide multiplie les passages dans les médias et aussi les prises de parole sur des sujets de société.

B.J.D

Innoss'B souhaite remporter le trophée BET Awards 2020

L'artiste congolais Innoss'B se réjouit de sa nomination au BET Awards 2020 et souhaite remporter ce trophée qu'aucun artiste francophone n'a remporté jusque là.

Au cours d'un live sur Instagram, Innoss'B déclare : « L'important c'est déjà d'être nominé. Ça montre que le travail continue d'être apprécié. Et puis ça peut aussi me faire un bien fou si je gagne parce que je sais que ça sera encore une plus forte lumière sur la jeune musique congolaise, même sur la musique francophone africaine parce que jusque-là, on n'a pas eu à gagner comme la musique anglophone chaque année, ça ennue un peu. Et ça sera en tout cas un message d'espoir si on gagne. Mais déjà le fait d'être nominé, ça montre que les fans sont entrain de bien faire leur boulot ».

La nomination d'Innoss'B a sus-



cité de nombreuses réactions dans l'univers musical congolais. Le Jeune leader a le soutien de plusieurs fans et aussi des artistes tels qu'Héritier Watanabe, Fabregas le Métis Noir, CeleoScram, Mohombi.

L'artiste congolais se dispute actuellement la première place avec son collègue nigérian Burna boy

B.J.D

Blaise Bula s'interroge sur le vécu quotidien des musiciens pendant cette période de Covid-19

Après près de 4 mois, depuis que le président de la République, Félix Tshisekedi a déclaré l'État d'urgence sanitaire, suite à la présence du coronavirus dans ce pays d'Afrique centrale, les musiciens évoluant dans ce paysage ont déploré les difficultés auxquelles ils font face, à l'instar de Blaise Bula qui s'est interrogé sur le vécu quotidien des musiciens pendant cette crise sanitaire.

La fête de la musique célébrée partout au monde a servi de canal par lequel les musiciens congolais sont revenus sur effets néfastes de la Covid-19 dans leur vécu quotidien.

Les mesures restrictives qui ont engendré la suspension des productions scéniques sont un coup dur pour les artistes musiciens congolais, une période de vache maigre. C'est



dans la même atmosphère que Blaise Bula a soutenu devant les micros de nos confrères de la Radiotélévision nationale congolaise.

« Je me demande comment les autres musiciens vivent pendant cette période de crise sanitaire ; je me mets à la place de mes musiciens qui ont des familles, comment sur-

vivent-ils? Moi au moins j'ai des relations, des contacts qui peuvent me venir en aide à chaque fois... » a évoqué l'ancien musicien de Webge Musica 4x4.

En dépit de ces couacs, certains acteurs de la musique organisent des concerts en ligne, en vue non seulement de renforcer le cordon ombilical entre eux et leurs publics mais aussi de gagner de l'argent.

B.J.D

Assemblée générale du vendredi 25 juin

V.Club: départ du général Amisi confirmé, et critères fixés pour le futur président

Le Conseil Suprême de l'As V.Club confirme finalement le départ effectif du Général Gabriel Amisi de la coordination du club. La nouvelle a été annoncée officiellement le samedi 20 juin par Sabin Mashini, membre de ce conseil, à l'issue de la réunion de cette structure des sages.

Toujours au cours de cette réunion, il a été défini les principaux

critères que les prochains candidats aux élections à venir devaient remplir pour briguer un mandat au sein de la coordination de l'équipe. Il faut être Vclubien, jouir d'une probité morale irréprochable, avoir un programme chiffré à court, moyen et long terme et qui réponde aux exigences du football moderne et enfin disposer d'un dépôt bancaire conséquent pour pallier aux besoins

financiers pressants du club.

Les élections générales au sein du club sont normalement prévues pour le vendredi 25 juin, incluses dans l'assemblée générale ordinaire pour évaluer la saison. Mais bien avant se tiendra une mini-assemblée qui permettra à toutes les tendances du club à harmoniser les vues et d'aplanir certains différends.

Michel TOBO

LINAFOOT D1 : calendrier des assemblées générales ordinaires des clubs

Selon le communiqué du comité exécutif de la Linafoot, les assemblées ordinaires des clubs vont se tenir de la période allant du 22 au 27 juin 2020 pour les 16 clubs ayant pris part au championnat définitivement arrêté. Ces assemblées permettront aux équipes ayant pris part à la 25ième édition

de pouvoir établir différents rapports et perspectives d'avenir.

Ci-dessous le calendrier complet :

• 22 juin 2020 : AS Simba, RC Kinshasa;

• 23 juin : JS Groupe Bazano, FC Renaissance du Congo, AC Rangers;

• 24 juin : SM Sanga Balende, FC Lubumbashi Sport, AS Maniema Union, AS Dauphins Noirs;

• 25 juin : AS Nyuki, OC Bukavu Dawa, CS Don Bosco, AS Vita Club, DCMP;

• 26 juin : FC Saint Eloi Lupopo;

• 27 juin : TP Mazembe.

Cedrick S.M.

Série A : Cristiano Ronaldo s'offre un nouveau record

Malgré son âge avancé, Cristiano Ronaldo (35 ans) n'en finit plus de faire tomber les records. Premier buteur (sur penalty) lors de la victoire de la Juventus sur la pelouse de Bologne (2-0), lundi soir en championnat (27e journée), le quintuple Ballon d'Or est dans le même temps devenu le meilleur buteur portugais de l'histoire de la Serie A avec ses 43 réalisations en 54 apparitions sur les pelouses italiennes.

Cristiano Ronaldo a dépassé d'une courte tête Rui Costa, l'ancien milieu offensif de la Fiorentina et de l'AC Milan qui avait trouvé le chemin des filets à 42 reprises entre 1994 et 2006. Ce statut, CR7 le connaît bien.



Le vainqueur de l'Euro 2016 est aussi le meilleur buteur lusitanien de l'histoire de la Premier League (118 buts avec Manchester United) mais également de la Liga (311 réalisations avec le

Real Madrid). La réforme de Ronaldo depuis la reprise du foot transalpin ne l'empêche pas d'inscrire un peu plus son nom dans l'histoire du football.

Lucas Billard

« Mohamed Salah est le talisman de Liverpool mais... »

Après une saison époustouflante avec Liverpool qui lui a d'ailleurs valu la 4^{ème} place au Ballon d'Or, Sadio Mané récidive encore une fois. Cette année, l'international sénégalais a de nouveau cette emprise sur le jeu de l'équipe. Même si Mohamed Salah le dépasse sur le plan statistique.

Harry Kewell, ancien joueur de Liverpool s'est prononcé sur l'importance des deux joueurs dans l'effectif des Reds. Bien qu'il ait encensé Salah, il pense que Mané a encore une fois une longueur d'avance sur le Pharaon.

« Mohamed Salah est leur talisman depuis quelques années et Sadio Mané a en quelque sorte vécu dans son ombre, mais il a ce respect et je pense que cette année, il a pris ce trône qui est fantastique... », a-t-il déclaré dans les colonnes de Footempo.

Avant de conclure : « Il a dû travailler très dur pour arriver là où il en est. J'ai toujours su qu'il

était un joueur spécial, mais lorsque vous parlez de joueurs qui ont progressé et que vous regardez Lionel Messi et Cristiano Ronaldo, vous saurez qu'ils ont toujours progressé. Quant à d'autres grands joueurs, ils progressent et puis ils tombent tandis que Mané

semble juste continuer à se brancher ». Ce qui épate le plus chez Sadio Mané aux yeux de plusieurs observateurs, c'est sa constance et sa régularité. Pour Kewell, le natif de Bambali devrait être sacré meilleur joueur de la Premier League cette saison.

La Premier League veut aller contre l'UEFA

La semaine dernière, l'UEFA faisait le point sur la situation du football européen après la crise du coronavirus qui a bousculé le continent. L'instance européenne a pu dévoiler le calendrier de la fin de la Ligue des champions et a confirmé que l'Euro aurait bien lieu l'été prochain. Mais le président Alexander Ceferin a aussi indiqué qu'il serait préférable que tous les pays européens terminent le prochain mercato estival au plus tard

le 5 octobre prochain, afin de commencer la prochaine Ligue des champions avec des effectifs bien définis. Une recommandation qui ne semble pas plaire à la Premier League. Si l'on en croit le *Daily Mail* du jour, les clubs anglais pourraient voter aujourd'hui un texte qui permettrait aux Anglais de prolonger la fenêtre des transferts au-delà du 5 octobre. Et ainsi aller contre l'Europe. De quoi mettre la pagaille sur le mercato européen.

PSG : Sadio Mané, le prochain gros coup du Qatar ?



offre pour renouveler son contrat il y a déjà 9 mois selon le tabloïd anglais, mais le principal intéressé ferait patienter sa direction. Jürgen Klopp craindrait alors un départ de Sadio Mané à l'avenir, de quoi éveiller l'attention du PSG. Mais le club parisien n'est pas seul.

Zidane reste à l'affût

Alors que l'avenir de Kylian Mbappé et Neymar reste incertain, le PSG pourrait être contraint de partir à la recherche d'une nouvelle star offensive dans les mois à venir. Et Sadio Mané pourrait être la personne idéale pour venir renforcer l'attaque parisienne.

Malgré la crise du coronavirus, le PSG va se montrer actif cet été. Leonardo n'a pas le choix. En effet, le club de la capitale va perdre Edinson Cavani, Thiago Silva, Thomas Meunier, Eric Maxim Choupo-Moting, Tanguy Kouassi, Adil Aouchiche voire Layvin Kurzawa, tous en fin de contrat à l'issue de la saison. D'autres départs pourraient d'ailleurs suivre, obligeant alors le PSG à se renforcer pour le prochain exercice. Aucun achat superflu ne serait au programme. Leonardo a ses pistes et ne compte pas faire de folies inutiles. Comme vous l'a annoncé le 10 Sport, le directeur sportif du PSG a entamé les échanges avec le Bayern Munich pour Lucas Hernandez et avec le Lazio pour Sergej Milinkovic-Savic, mais le club parisien compte rester ferme dans ses positions vu le contexte économique. Néanmoins, la situation pourrait être bien différente l'été prochain.

La situation de Sadio Mané ne laisserait pas insensible le PSG

Si Neymar et Kylian Mbappé ne devrait pas faire parler d'eux lors de ce mercato, il devrait en être autrement en 2021. Les contrats des deux stars courent jusqu'en juin 2022, et un départ pourrait clairement être à l'ordre du jour dans douze mois si aucune prolongation n'a été signée d'ici là. Leonardo et le Qatar devront donc dénicher une ou plusieurs nouvelles stars offensives capables d'aider le PSG, autant sur le plan sportif que marketing. Ainsi, le *Sun* annonce ce dimanche que Sadio Mané ne laisserait pas indifférent le club de la capitale. Lié à Liverpool jusqu'en juin 2023, l'attaquant sénégalais aurait reçu une

En effet, *The Sun* explique que le Real Madrid est également à l'affût pour Sadio Mané. Un intérêt qui n'est pas nouveau, puisque Zinedine Zidane avait déjà craqué pour le Sénégalais avant son départ du Real Madrid à l'été 2018. Depuis, le Français ne lâche pas l'attaquant des Reds comme vous l'avait révélé en exclusivité le 10Sport.com. Dès juillet 2019, les deux parties ont échangé sur la possibilité d'un transfert sans que cela n'aboutisse. Néanmoins, nous vous avons expliqué que Sadio Mané était en pleine réflexion pour la suite de sa carrière, lui qui vient de fêter ses 28 ans. Et l'intérêt du Real Madrid n'y est pas étranger. Les révélations du 10 Sport ont donc été confirmées par le *Sun* ce dimanche, mais Zinedine Zidane pourrait également tout perdre dans cette affaire.

Un chassé-croisé entre Sadio Mané et Kylian Mbappé envisagé ?

Liverpool s'interroge en effet sur la stratégie à adopter avec Sadio Mané. Si les Reds attendraient environ 165M€ pour sa star, ils pourraient également s'en servir pour enrôler le crack que tout le monde désire : Kylian Mbappé. Comme le 10 Sport vous l'a révélé en exclusivité en mai dernier, Jürgen Klopp apprécie particulièrement la star du PSG. Selon nos sources, l'Allemand l'a d'ailleurs personnellement approché, et à plusieurs reprises, pour lui faire savoir qu'il était intéressé par ses services. Le *Sun* explique alors que la direction de Liverpool devrait prochainement discuter en interne d'une possible offensive faramineuse pour Kylian Mbappé, dans laquelle serait inclus Sadio Mané en plus d'un chèque de 221M€. Après son transfert historique vers le PSG en 2017, Kylian Mbappé entrerait alors un peu plus dans l'histoire du football, et Leonardo réussirait un nouveau coup magistral.

Les joueurs du FC Barcelone indignés par l'arbitrage pro Real Madrid

C'est la guerre ! Hier matin, découvrir les titres de la presse espagnole ressemble à regarder une passe d'armes entre deux clubs : le Real Madrid et le FC Barcelone. Les Blaugranas ne décolèrent pas après les faits de jeu qui auraient permis aux Madrilènes de reprendre la tête de la Liga dimanche soir contre la Real Sociedad (2-1). Hier matin, *Sport* en remet une couche en indiquant que le vestiaire du Barça est indigné de ce qu'il a vu de la part du corps arbitral à Anoeta. Quiqué Sétien en a rajouté aussi en conférence de presse, se demandant si la VAR

était bien utilisé par les arbitres. Pour *Sport*, le titre se jouera « contre le Real Madrid, mais aussi contre l'assistance vidéo » en cette fin de saison. C'en est trop pour les Madrilènes, qui « en ont marre », selon *Marca*. Les dirigeants du club merengue se seraient indignés des propos de certains membres du Barça. Comme Gérard Piqué qui a parlé de « honte » après le match de dimanche. Bref, l'ambiance est délétère et le moindre coup de sifflet en cette fin de saison pourrait avoir de lourdes conséquences.

Tripatouillage de la Loi sur les magistrats

Moise Katumbi dénonce le banditisme du FCC !

Le FCC se moquerait-il du sang des Congolais ? C'est le moins que l'on puisse comprendre de l'entreprise macabre concoctée par les cadres de cette famille politique, au travers d'une révision de la Loi portant statuts des magistrats en République Démocratique du Congo. Tout a été dit au sujet de ces modifications liberticides dont la mise en route est hâtée par le Bureau de l'Assemblée nationale. Mais l'on se rend à l'évidence que le FCC fait cavalier seul dans une démarche à culminer sur une explosion sociale aux conséquences insoupçonnées.

Mettant en péril la vie de la nation pour des modifications sans fondement, inopportunes et bâties sur des sentiments égocentriques. Encore au pouvoir, les cadres FCC ne sentaient nullement la nécessité de réviser les statuts des magistrats, devenue subitement aujourd'hui une urgence sur laquelle se concentre avec empressement le Bureau de l'Assemblée nationale. De là à comprendre la hargne et la vitesse avec lesquelles l'ancien 1^{er} Vice-président était défenestré il n'y a qu'un pas. Se justifie également le traitement d'urgence réservé aux trois propositions déjà transmises au gouvernement, alors que celle introduite par Lutundula Apala, depuis mars, pour la réforme de la CENI, peine à évoluer.

En tout état de cause, la démarche du FCC paraît un rêve irréalisable, d'autant que le contexte a profondément changé. Le dernier mot ne revient plus à cette famille politique, en dépit de sa majorité (réelle ?) au parlement. Les mouvements citoyens, les autres forces politiques et la population se mobilisent déjà pour faire échec à cette entreprise destinée à faire revenir le pays à un régime dictatorial, comme celui connu précédemment. Dans l'opinion les différentes psalmodies des cadres FCC sur ce dossier sont qualifiées de chantage de mauvais goût.

Mais plus croustillant est ce message laconique du Président de Ensemble pour la République. Sur son compte twitter, Moise Katumbi Chapwe prévient : « *NON au retour de la dictature ! Si hier nous avons eu le courage de dire NON au changement de Constitution, aujourd'hui, nous devons dire NON à la caporalisation de la magistrature ! Soyons tous prêts à marcher pour l'indépendance de la Justice ! Le banditisme FCC doit cesser !* ».

Ca veut tout dire. Et au son de cloche du Président de Ensemble pour la République se conjugue la dénonciation de la plateforme Lamuka, déclinée sous forme de mise en garde. Sans oublier la réaction musclée des magistrats jaloux de leur dignité et de leur prestige, mais surtout de leur indépendance face aux pouvoirs exécutif et législatif.

A prendre au sérieux !

Ci-dessous les communiqués de LAMUKA et de l'UDPS.



COMMUNIQUE

Les manœuvres d'appropriation privative de la magistrature debout (le Parquet) entamée en janvier 2011, à l'occasion de la révision de l'article 149 de la Constitution, risquent de connaître leur point culminant avec les trois propositions des lois scélérates soumises par les FCC à l'Assemblée nationale.

1- En dépit de la consécration constitutionnelle de la séparation des pouvoirs, les trois propositions de lois tendent à faire des procureurs de la République des commissaires du gouvernement, donc des agents du ministre de la justice au mépris de l'indépendance d'action des membres du Parquet ;

2- Suivant la logique de ces trois propositions de lois, le ministre de la justice obtiendrait le pouvoir de nommer, à titre provisoire et sans autres formes de contrôle, les magistrats du Parquet en violation flagrante de l'article 82 de la constitution.

3. Il est donc aisé de comprendre que le ministre de la Justice se substituerait en réalité aux magistrats du Parquet dans la conduite de l'action répressive contre les lois pénales portées par les différents codes de la République. Ainsi, le ministre de la justice pourrait décider discrétionnairement d'ordonner des poursuites par le mécanisme d'injonction, de faire arrêter les poursuites enclenchées en prenant appui sur le fallacieux prétexte des mesures conservatoires, en brandissant aux magistrats la menace d'outrage au membre du gouvernement en se fondant sur l'article 136 du code pénal;

4. Ces trois propositions présentent un risque certain non seulement d'intrusion du gouvernement dans l'activité quotidienne du magistrat et de celle du conseil supérieur de la magistrature mais aussi portent en elles un risque certain d'inanition de l'action du ministère public. Ce qui est inacceptable en ce qu'elles portent un coup fatal au principe constitutionnel de séparation des pouvoirs.

5. Cette manœuvre de confiscation des pouvoirs des procureurs de la République engagée par les FCC vise en réalité à récupérer illégitimement et illégalement ceux perdus lors des élections chaotiques de décembre 2018 et à couvrir les délits et crimes perpétrés durant 18 ans ;

C'est pourquoi, face à cette situation, et prenant nos responsabilités devant la nation, LAMUKA :

6. **appelle** les professionnels de la Justice et l'ensemble du peuple congolais à la plus grande vigilance.

7. **met en garde** l'Assemblée nationale dans ses manœuvres de vouloir assujettir la Justice du pays par le FCC;

8. **appelle** le peuple Congolais à se tenir prêt pour le mot d'ordre, comme ce fut le cas en janvier 2015 contre la loi sur le recensement.

Jean Pierre BEMBA GOMBO

Martin FAYULU MADIDI

Moise KATUMBI

Adolphe MUZITO



UNION
POUR LA DEMOCRATIE
ET LE PROGRES SOCIAL

PRESIDENCE DU PARTI

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Présidence de l'Union Pour la Démocratie et le Progrès Social 'UDPS/TSHISEKEDI' en sigle, Exécutif national du Parti, a tenu, le 21 juin 2020, sous la direction de son Président a.i., l'Honorable Jean-Marc KABUND A KABUND, une réunion extraordinaire élargie aux Députés nationaux et Provinciaux, aux Bureaux des Ligues des femmes et des Jeunes, au bureau de la Commission Electorale du Parti, aux Présidents des Comités Fédéraux de Kinshasa, ainsi qu'aux Représentants des structures informelles de mobilisation du Parti, pour examiner la question liée aux trois propositions de Lois initiées par deux Députés nationaux membres du FCC, portant essentiellement sur le fonctionnement de l'appareil Judiciaire en République Démocratique du Congo.

- Après avoir parcouru ces trois propositions de Lois et engagé un débat sur ces dernières, l'UDPS/TSHISEKEDI note que ces textes ne viennent pas régler pour l'instant, une quelconque difficulté liée au fonctionnement de l'appareil Judiciaire Congolais. Bien au contraire, ces propositions de Lois ne visent qu'à entamer l'indépendance de la magistrature et ce, au profit du Ministre de la Justice.
- Par ailleurs, l'analyse approfondie de ces trois propositions de Lois révèle la volonté politique du FCC de procéder à la violation de la Constitution Congolaise pour des calculs politiques tendant à protéger les criminels et ainsi encourager l'impunité. Ces propositions de Lois constituent, ni plus ni moins un recul éhonté sur le plan démocratique et une tentative d'assener un coup dur à la politique actuelle du Chef de l'Etat, qui consiste en l'instauration effective d'un Etat de droit dans lequel tous les citoyens sont soumis à la seule autorité de la loi.
- L'UDPS/TSHISEKEDI apporte tout son soutien à l'ensemble de l'appareil Judiciaire Congolais. Elle exhorte tous les Magistrats à rechercher et à poursuivre des enquêtes sur tous les dossiers de détournement des deniers publics, de vols ou de corruptions, sans le moindre égard à leurs auteurs.
- Au regard de la gravité de la situation, prenant l'opinion à témoin, l'UDPS qui a consacré près de quarante ans de lutte pour l'avènement d'un véritable Etat de droit en République Démocratique du Congo, invite le FCC à retirer ses trois Propositions de Lois, jugées inopportunes et inconstitutionnelles tendant à violer le principe de l'indépendance de la magistrature.
- Au cas où le FCC s'obstinerait dans sa logique d'imposer sa volonté au peuple congolais par un passage en force, l'UDPS se réserve le droit d'opposer à la majorité artificielle du palais du peuple, la majorité populaire, véritable détentrice du pouvoir. A cet effet, elle invite d'ores et déjà toutes les forces vives de la nation à répondre massivement au mot d'ordre qui sera lancé au moment opportun.



Fait à Kinshasa, le 22 juin 2020

Pour la Présidence du Parti
Augustin KABUYA TSHILUMBA

Secrétaire Général